CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Douzième session
île de Jeju, République de Corée
4 au 8 décembre 2017

Dossier de candidature n° 01277
pour inscription en 2017 sur la Liste représentative
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Allemagne |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou françaisIndiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.*Ne pas dépasser 230 caractères* |
| La fabrication des orgues et leur musique |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée, le cas échéantIndiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).*Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Orgelbau und Orgelmusik |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéantOutre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| --- |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.*Ne pas dépasser 170 mots* |
| La communauté se compose d'environ 2 800 facteurs d'orgues professionnels qui travaillent dans 400 ateliers de construction d'orgues en Allemagne, d'environ 300 consultants spécialisés dans les orgues, d'environ 3 500 organistes professionnels à temps plein, y compris des organistes concertistes, et de plusieurs dizaines de milliers d'organistes qui jouent à temps partiel dans des églises. Il est difficile d'estimer précisément le nombre de personnes qui écoutent de l'orgue. Certains dimanches, il est probable qu'elles soient près d’un million à assister à des services religieux où l'on joue de l'orgue et à en écouter dans les émissions du service public. On peut également entendre de l'orgue dans des concerts publics, dans certaines manifestations, à la télévision, à la radio et sur Internet. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.*Ne pas dépasser 170 mots* |
| On trouve des ateliers de construction d'orgues, des concerts d'orgue et des services religieux accompagnés à l'orgue dans toute l'Allemagne ainsi que dans la quasi-totalité des pays européens. La fabrication des orgues et leur musique ont été exportées d'Europe vers de nombreux pays du monde. Cependant, du Moyen Âge jusqu'à nos jours, toutes les grandes étapes de la construction des orgues et de la composition de musique pour orgue se sont déroulées en Europe. Au fil des siècles, des « écoles » propres à certains pays et à certaines époques se sont formées et se sont mutuellement influencées. La majorité des orgues historiques qui sont encore intacts se trouvent dans des pays d'Europe. Comme elle l'a récemment montré, l'Europe mène également la course en matière de construction d'orgues et de composition de musique pour orgue. L'Allemagne est un des principaux pays dans lesquels on continue de développer le savoir-faire et l'innovation concernant la fabrication des orgues et leur musique. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance  |
| **E.1. Personne contact désignée**Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.  |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (Mme/M., etc.) : | Mr |
| Nom de famille : | Hanke |
| Prénom : | Benjamin |
| Institution/fonction : | German Commission for UNESCO, Programme Officer |
| Adresse : | Colmantstraße 15, 53115 Bonn |
| Numéro de téléphone : | +49 228 604970 |
| Adresse électronique : | hanke@unesco.de |
| Autres informations pertinentes : | http://www.unesco.de/kultur/immaterielles-kulturerbe |

 |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)*Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| --- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.[ ]  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel [x]  les arts du spectacle[ ]  les pratiques sociales, rituels et événements festifs[x]  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers[x]  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel [ ] autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés,
2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément,
3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément,
4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.

*Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;*
2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et*
5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*

*Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L'orgue est un instrument de musique qui produit des sons de façon naturelle : l'air est comprimé dans des soufflets puis distribué dans des tuyaux afin de créer différents sons. Des soupapes correspondant aux différentes tonalités sont reliées à un clavier actionné par l'organiste. La fabrication des orgues et leur musique sont étroitement liées : chaque instrument est unique car entièrement créé pour l'espace architectural dans lequel il va être utilisé. Il existe différentes traditions en Allemagne liées à la construction des orgues et à leur pratique. Les connaissances et les savoir-faire très spécialisés qui entrent en jeu dans la construction des orgues et leur musique sont l'héritage d'artisans, de compositeurs et de musiciens qui ont travaillé ensemble tout au long de l'histoire. Ils forment aujourd'hui l'identité commune à ce groupe. L’orgue a été inventé il y a plus de 2 000 ans par les Grecs d'Égypte et est arrivé en Europe via Byzance. La musique des orgues accompagne la liturgie chrétienne depuis le Moyen Âge et a inspiré de nombreux compositeurs, en Allemagne et au-delà. Pour ses détenteurs et les nombreuses autres personnes qui en écoutent la musique, l'orgue a une signification particulière : on dit qu'il a un son « éternel ». Les traditions techniques et artistiques sont transmises par le biais de la relation étroite qui existe entre les maîtres et leurs apprentis dans les ateliers de construction d'orgues, et entre les professeurs de musique et les jeunes organistes. Ainsi, les pratiques héritées sont continuellement adaptées à l'époque contemporaine, par l'éducation formelle et informelle. L'interaction créative est caractéristique : la fabrication des orgues intègre des techniques innovantes et des connaissances sur la nature et, quelle que soit la complexité de la partition musicale, l'improvisation créative fait partie intégrante de la pratique de l'orgue. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| En Allemagne, il existe 400 établissements artisanaux de taille moyenne qui emploient environ 2 800 facteurs d'orgues. Il s'agit pour la plupart d'entreprises de taille moyenne qui ont entre 6 et 18 salariés. Certains ateliers plus importants, dont certains sont des entreprises familiales depuis plusieurs générations, emploient entre 30 et 60 personnes. Celles-ci transmettent leurs connaissances et leur expérience de la construction, de la rénovation et de la réparation d'orgues par une formation orale, formelle et informelle. L'Allemagne compte près de 3 500 organistes à temps plein et plusieurs dizaines de milliers à temps partiel. Des universités publiques et religieuses proposent des études d'orgue. Les organistes dispensent aussi de nombreux cours particuliers aux joueurs d'orgue à temps partiel, semi-professionnels ou amateurs. Les hommes et les femmes sont représentés à parts égales chez les organistes (environ 50/50). Des personnes des deux sexes travaillent également dans les ateliers de construction d'orgues : le ratio est d'environ 80/20. En raison des conditions de production et du travail physiquement exigeant, les hommes sont plus représentés. La Fédération allemande des maîtres facteurs d’orgues (BDO) et le Groupe de travail européen des experts en restauration et construction d'orgues et d'harmoniums (EAFO) représentent les professionnels de la construction d'orgues. Les intérêts des joueurs d'orgue sont représentés par différentes associations professionnelles. La quasi-totalité des experts et des facteurs d'orgues sont membres de la Société des amis de l'orgue (GdO), qui compte environ 5 500 membres dans le monde. 300 consultants en orgue auprès des diocèses et des Églises d'État, des Églises libres et des autorités nationales sont rattachés à l’Association allemande des experts de l'orgue (VOD). |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les connaissances et les savoir-faire liés à la fabrication des orgues et à leur musique ont toujours été transmis par une relation directe de professeur à élève. Depuis le XXe siècle, elle est complétée par une formation dans des établissements d'enseignement professionnel et des universités : un apprentissage de 3 à 5 ans est requis pour devenir facteur d’orgues. Les apprentis acquièrent de l'expérience pratique dans les ateliers de construction et des connaissances théoriques dans les établissements d'enseignement professionnel. À l'heure actuelle, quelque 180 apprentis apprennent à fabriquer des orgues et environ 750 étudiants suivent des études de « musique religieuse » ou d'« orgue ». Près de 40 universités nationales et religieuses ainsi que de nombreuses académies de musique proposent ces programmes d'études aux étudiants qui souhaitent devenir organistes professionnels. L'une des carrières possibles est celle d'« instituteur-organiste », un métier qui était très répandu dans les villages allemands jusqu'au milieu du XXe siècle et qui fait son retour aujourd'hui dans les villes moyennes. Des personnes de tout âge sont formées par les institutions religieuses pour jouer de l'orgue à temps partiel afin de pouvoir accompagner les liturgies. Plusieurs institutions, communautés et agences proposent des cours d'interprétation et des séminaires, destinés aux joueurs professionnels et amateurs. Le programme de musicologie dispensé par plusieurs universités aborde également l'histoire et le fonctionnement des orgues, afin que les diplômés en aient une connaissance de base. Les principales institutions qui interviennent dans la transmission des connaissances et des savoir-faire liés à la fabrication des orgues et à leur musique sont l'Université de musique religieuse de l'Église protestante de Baden (consultants en orgue), l’établissement d'enseignement professionnel Oscar Walcker dédié à la fabrication d'instruments de musique (facteurs d'orgues), et l'*International Society of Organ Builders* (ISO) qui met en lien des personnes du monde entier. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Pour les facteurs d'orgues, leurs connaissances et leurs savoir-faire spécialisés, souvent transmis par la voie informelle, sont d'importants marqueurs d'une identité collective. Ils sont fiers de créer des objets uniques et durables qui vont traverser les siècles et les générations. En Allemagne, près de 50 000 orgues sont régulièrement utilisés. Les musiciens et les amateurs décrivent le son de l'orgue comme un son « éternel ». Il est essentiellement associé aux rites des services religieux, aux concerts et aux manifestations culturelles modernes : les salles de concert dotées de grands orgues traditionnels, comme à Munich (Gasteig), à Berlin (Philharmonic) et à Leipzig (Gewandhaus), attirent un public nombreux. Cependant, on joue également de l'orgue à l'occasion d'événements importants pour la communauté, comme des manifestations officielles et des funérailles, des mariages et des commémorations. Pendant la révolution pacifique de la République démocratique allemande en 1989, la musique de l'orgue a joué un rôle important, en encourageant les centaines de milliers de personnes qui se retrouvaient dans les églises pour manifester. La fabrication des orgues et leur musique façonnent depuis des siècles le paysage musical et la fabrication d'instruments en Allemagne. De plus, dans le domaine de la chrétienté, l'orgue exerce aujourd'hui encore une influence spirituelle sur les attitudes, les valeurs et la pensée en Europe. Les orgues des églises ont toujours été un symbole des lieux de rassemblement des communautés. La collecte de fonds auprès de la communauté est toujours organisée par des bénévoles qui s'impliquent sans relâche pour faire construire de nouveaux orgues ou restaurer les anciens dans les églises. L'orgue fascine par sa fabrication artisanale sur mesure et sa complexité technique, ainsi que par ses immenses possibilités sonores. Aucun autre instrument acoustique ne peut produire des sons plus aigus ou plus graves, ni jouer à la fois des morceaux pour soliste ou pour orchestre. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La fabrication des orgues et leur musique sont tout à fait conformes à l'ensemble des instruments relatifs aux droits de l'homme. Les facteurs d'orgues et les musiciens se respectent énormément et collaborent de nombreuses façons. La construction des orgues suit les principes du développement durable. Sur le plan de la durabilité environnementale, les facteurs d’orgues sélectionnent les matériaux de construction de leurs instruments grâce à une connaissance particulière de la nature : ils savent l'importance de choisir la bonne essence d'arbre pour les différentes parties de l'orgue et aussi à quel moment les couper (quand les arbres ont parfois 220 ans). Ils contribuent à la gestion durable des ressources car ils ne prélèvent en forêt que le bois dont ils ont réellement besoin et ils en organisent le reboisement. Les orgues sont des « monuments » de durabilité, car ils sont utilisés pendant des décennies voire des siècles. On trouve toujours des instruments en cours de construction, de restauration ou de réparation. La construction d'un orgue exige plusieurs années de travail. Il est nécessaire de préserver les techniques traditionnelles afin de conserver les instruments les plus anciens : l'Union européenne a exempté les ateliers de construction d'orgues de l'application de la directive 2011/65/UE, qui règlemente l'utilisation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, vis-à-vis de l'utilisation de plomb. Au niveau de la durabilité sociale, la fabrication des orgues et leur musique, au moins pour les professionnels, peuvent assurer un revenu durable : les organistes d'Allemagne donnent des concerts dans le monde entier. La construction des orgues est un segment important du secteur culturel et créatif : son chiffre d'affaires annuel en Allemagne s'élève à près de 120 millions d'euros. Les ateliers du pays construisent des orgues pour de nouveaux bâtiments sur tous les continents. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience,et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États**doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La fabrication des orgues et leur musique sont des activités qui existent dans le monde entier. L'inscription de l'élément pourrait donc rendre le patrimoine culturel immatériel plus visible au niveau mondial, et particulièrement en Europe. L'orgue est considéré comme « le roi des instruments de musique » (en allemand, la reine) : il réunit la musique et la physique, l'architecture et les mathématiques, l'art et la science. Les projets créatifs suscitent une attention considérable des médias et contribueront à sensibiliser au patrimoine culturel immatériel : l'exécution de l'œuvre de John Cage « As SLow aS Possible », par exemple, a débuté en 2001 à Halberstadt et se poursuivra pendant 639 ans sur un orgue en construction permanente. Au festival annuel de Donaueschinger, l'un des plus importants festivals de musique contemporaine, l'orgue apparaît régulièrement dans des interprétations avant-gardistes. En 2015, l'œuvre de Wolfgang Mitterer « Organum » a été jouée simultanément sur huit orgues en Roumanie (Timisoara), en France (Nancy), en Angleterre (Nottingham) et en Allemagne (Karlsruhe et Halle/Saale), connectés par une diffusion en direct à la télévision. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La musique de l'orgue – transculturelle de par sa nature même – est un langage universel. Elle favorise la compréhension interreligieuse et est même un facteur de rapprochement entre les croyants et les non-croyants. Elle fait vivre une expérience de transcendance spirituelle. Construire des orgues et en jouer sont des professions qui exigent une grande mobilité : les détenteurs de ces traditions étudient, travaillent, exportent et interprètent dans le monde entier. Depuis le Moyen Âge, la fabrication des orgues en Allemagne a été influencée par des éléments italiens (depuis le XVe siècle), français (depuis le XVIIIe siècle), espagnols, anglais et nord-américains (depuis le XXe siècle), qui ont enrichi ses caractéristiques locales et régionales au niveau technique et sonore. L'inscription faciliterait ce dialogue et favoriserait les rapprochements, en Allemagne et au-delà. Ce serait un élément unificateur pour la communauté qui reconnaîtrait dans le même temps la diversité de ses caractéristiques locales et régionales. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La fabrication des orgues et leur musique illustrent la transmission constante et l'évolution de la culture de génération en génération. La technologie s'est perfectionnée au fil des siècles, de sorte que des opérations mécaniques, pneumatiques, électriques et électroniques précises sont aujourd'hui possibles. Les dernières technologies assurent un son numérique ainsi que la commande des registres. La formation continue est importante : les fabricants d'orgues doivent en permanence se tenir au courant des nouvelles techniques. Le Prix de l'innovation Berlin-Brandenburg remis à des constructeurs d'orgues en 2009 en est emblématique. Une solution unique doit être créée pour chaque église ou salle de concert, car il faut tenir compte de l'acoustique et des autres conditions propres à la salle. Les matériaux de construction, les couleurs, la forme et l'agencement des tuyaux participent à la création de la décoration intérieure. Créer des orgues et en jouer avec passion fait appel à la créativité humaine : les organistes doivent s'adapter à chaque instrument, la musique de l'orgue se caractérise par l'improvisation et l'orgue se prête à de nombreux genres musicaux. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les facteurs d’orgues apprennent leur métier dans les ateliers de construction d'orgues répartis dans toute l'Allemagne, parallèlement à des cours intensifs dans l'établissement d'enseignement professionnel Oscar Walcker de Ludwigsbourg. Les professeurs des universités et des académies de musique forment les futurs organistes. Les diplômés, qui deviennent musiciens d'églises, professeurs d'orgue et organistes concertistes, garantissent la viabilité de la pratique. Pour les organistes à temps partiel, presque tous les évêchés et Églises d'État ont mis en place un système de formation pour les personnes de tout âge. De nombreuses universités proposent des études de musicologie, qui permettent d'acquérir des connaissances de base sur l'histoire de l'orgue, et soutiennent la recherche. Des consultants en orgue dispensent des formations à leurs successeurs, en partenariat avec l'Université de musique religieuse de Heidelberg. Ils partagent leur expérience professionnelle, donnent des conférences, compilent des livrets pour différents orgues et mènent une campagne de relations publiques appelée « pro organo ». L'Association internationale de documentation sur l'orgue (IAOD, Berlin) effectue l'inventaire des orgues à l'aide d'un formulaire standard et encourage la recherche sur les orgues de différentes époques. Afin de faire connaître (aux jeunes) les connaissances et les pratiques liées à l'orgue, celles-ci sont présentées dans les médias (par ex. dans l'émission populaire « Die Sendung mit der Maus », environ 1 million de téléspectateurs), lors de rencontres spécifiques (par ex., présentations d'orgues aux enfants) et à l'école (matériel pédagogique fourni par la maison d'édition Helbling, à Esslingen). Des centaines de bibliothèques musicales et d'archives de villes, d'États, de particuliers et d'églises contiennent des partitions musicales ainsi que des ouvrages sur la fabrication des orgues et leur musique, du Moyen Âge à nos jours. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.[x]  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle[x]  identification, documentation, recherche[x]  préservation, protection [x]  promotion, mise en valeur[ ]  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Dans les 16 États allemands, les pouvoirs publics sont chargés de la protection des monuments historiques depuis plus d'un siècle. Ils mettent ainsi à disposition des ressources financières pour la préservation des biens culturels, notamment des orgues. Des fondations de droit public investissent également dans la restauration et la construction d'orgues. Les recettes de la loterie nationale sont régulièrement utilisées pour financer la construction d'orgues modernes et la composition de musique d'orgue contemporaine. Une formation à visée artistique sur la pratique de l'orgue et la recherche est proposée dans 29 académies de musique nationales (et 9 privées) ainsi que dans de nombreux instituts spécialisés affiliés à des universités. La Fondation allemande des œuvres universitaires accorde des bourses aux étudiants méritants qui étudient l'orgue. Des programmes financés par l'Union européenne leur permettent également d’étudier à l'étranger. Des émissions du service public allemand mettent en avant les aspects culturels liés à l'orgue. Le secteur public finance la formation des facteurs d’orgues dans des établissements d'enseignement professionnel spécialisés : celui d'Oscar Walcker reçoit des crédits de l'État de Bade-Würtemberg et du district administratif de Ludwigsbourg. Dans d'autres établissements professionnels, les étudiants apprennent différents aspects de la construction des orgues, par exemple le travail de différents types de bois (charpentiers qui fabriquent les buffets d'orgues) et de métaux (forgerons qui fabriquent les tiges et les angles). L'Union européenne accorde souvent des fonds à des projets sur la musique d'orgue qui sont menés par des institutions de différents pays, par exemple des séries de concerts transfrontaliers, des cours universitaires communs, des échanges internationaux pour les jeunes qui étudient l'orgue et des recherches sur les propriétés des matériaux utilisés dans sa construction (par ex. sur la maladie de l'étain ou la durabilité du cuir). |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.[x]  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle[x]  identification, documentation, recherche[x]  préservation, protection[x]  Promotion, mise en valeur[x]  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposéesCette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?

Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| La sauvegarde de la culture liée à l'orgue en Allemagne repose sur l'implication constante de personnes et d'institutions bénévoles. Outre les principales organisations de la communauté (VOD, BDO, GdO) et leurs membres, d'autres institutions sont concernées, comme des académies, des universités, des associations privées et publiques, en Allemagne et au-delà, des maisons d'édition et d'autres agences. Leurs efforts sont soutenus par la Conférence épiscopale allemande, l'Église protestante d'Allemagne ainsi que des Églises libres. L'un des principaux objectifs des trois grandes organisations est de développer le réseau de parties prenantes afin d'exploiter les synergies et de renforcer les actions de sensibilisation. Les représentants d'autres organisations participeront régulièrement aux rencontres importantes telles que les conférences des directeurs des instituts de formation à la musique religieuse et les réunions du comité exécutif de la VOD, de la BDO et de la GdO. Les résolutions qui y seront adoptées seront mises en œuvre par des actions coordonnées de tous les membres de ces organisations et d'autres parties prenantes. La communauté s'occupe très activement de sa culture et du développement de celle-ci à travers différentes publications (revues, ouvrages, partitions, reproductions en facsimilé) et conférences tout au long de l'année. Cependant, la baisse du nombre de jeunes organistes – due à la baisse générale de l'implication dans des activités culturelles et à la laïcisation de la société – exige des efforts soutenus de la part de tous les acteurs de la communauté en Allemagne. Les concerts et les démonstrations d'orgue qui visent spécifiquement les enfants et les adolescents sont des investissements pour l'avenir. Des visites guidées d’ateliers ainsi que des journées portes ouvertes seront plus fréquemment proposées. Les membres des organisations continueront de participer activement et régulièrement à des salons spécialisés tels que le salon de la musique de Francfort, le salon des fournitures religieuses Gloria d'Augsburg et le congrès des Églises œcuméniques. Ces dernières années, en particulier dans la région de la Ruhr, de nouvelles salles de concert ont vu le jour, avec de grands orgues qui sont désormais présentés dans leurs propres séries de concerts. Les détenteurs encourageront les institutions publiques et les donateurs privés à continuer de promouvoir la culture liée à l'orgue. Plusieurs calendriers de concerts d'orgue sont publiés sur Internet, par exemple sur le site de la BDO et du magazine « Organ » ; tous deux ont même une application mobile. Les groupes de détenteurs prévoient également d'utiliser davantage les réseaux sociaux pour se tenir informés, et informer les personnes intéressées, des activités organisées à l'international – en 2016, par exemple, elles seront particulièrement consacrées au 100e anniversaire de la mort du compositeur allemand pour orgue Max Reger, ainsi qu'à Jean-Sébastien Bach. Outre le répertoire traditionnel, des œuvres modernes et contemporaines seront également mises en avant. Certains propriétaires d'orgues de salon organisent des concerts à des intervalles plus ou moins réguliers. Sans donateurs ou sponsors, il ne serait pas possible de financer les projets relatifs à l'orgue ni les séries de concerts. La Semaine internationale de l'orgue de Nuremberg (ION), organisée depuis 1968, ainsi que d'autres forums d'échange d'interprétations artistiques de musique d'orgue seront maintenus. La VOD continuera d'organiser et de promouvoir la *Deutsche Orgeltag* (journée nationale allemande de l'orgue) parallèlement à l'organisation annuelle de la *Tag des offenen Denkmals* (contribution allemande aux Journées européennes du patrimoine) afin de faire connaître l'orgue dans toute l'Allemagne. Un calendrier de ces manifestations est également disponible sur Internet. Dans ce contexte, une coopération avec la fondation Orgelklang devrait voir le jour dans un futur proche. Des ateliers et des excursions participatives seront organisés de plus en plus fréquemment. Des musées, non seulement spécialisés dans les instruments de musique, mais aussi des musées généralistes nationaux, municipaux et privés, ont récemment acquis des orgues pour leurs collections. Ces musées seront encouragés à organiser des démonstrations d'orgue lors de visites guidées. Les quelques orgues intacts qui sont encore présents dans les cinémas, depuis l'époque du cinéma muet, sont utilisés lors d'occasions spéciales, notamment des festivals cinématographiques. Parallèlement à l'utilisation des orgues dans les églises ou les salles de concert, de nouvelles manifestations sont organisées depuis quelques années, avec de nouveaux modes de sensibilisation à l'instrument : tourisme culturel sous la forme de circuits de l'orgue, d'excursions et de séries de concerts régionaux (par ex. l'été culturel de Rhénanie-Palatinat ou les festivals internationaux d'orgue à Düsseldorf, Stuttgart et ailleurs). L'intégration de la musique d'orgue dans la culture populaire – comme le fait le virtuose américain Cameron Carpenter, par exemple – sera encouragée. Un nouveau réseau appelé EPOS (European Pipe Organ Routes) fera le lien entre les principaux orgues historiques et les nouveaux pour la promotion, la coopération et la coordination de la culture européenne de l'orgue. Ce réseau sera créé à l'initiative d'une fondation allemande pour la promotion de l'orgue basée à Waldkirch, sous le patronage de Martin Schulz, président du Parlement européen. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Le gouvernement allemand soutient les mesures en faveur de la fabrication des orgues et de leur musique sur le plan conceptuel et financier, conformément à la législation en vigueur. Les institutions fondamentales pour la transmission de l'élément, comme l'Université de musique religieuse de l'Église protestante de Baden, l'établissement d'enseignement professionnel Oscar Walcker et l'Institut de physique du bâtiment Fraunhofer (IBP) continueront d'être au moins co-financés. En novembre 2015, le comité budgétaire du Bundestag allemand (parlement fédéral) a approuvé 5 millions d'euros pour le budget 2016 du Commissaire fédéral aux affaires culturelles et aux médias, à investir dans la restauration et la modernisation des orgues, avec un co-financement des États, des municipalités ou de donateurs privés. Les fonds alloués à la protection des monuments historiques sont garantis pour l'avenir. La Fondation allemande pour la protection des monuments (sous l'égide du président fédéral) promeut la restauration des orgues anciens et coopère avec la VOD pour organiser les Journées du patrimoine. Les traités permanents entre l'État et les Églises chrétiennes (concordat avec l'Église catholique ; contrats entre les Églises d'État et les Églises protestantes) sont également favorables à la sauvegarde de l'élément ; en effet, les pratiques et les rites religieux sont une des principales sources de fabrication des orgues et de leur musique. Les concours internationaux de musique d'orgue, financés par le gouvernement et les Églises, restent un tremplin professionnel pour les jeunes organistes et compositeurs. Une série de concerts d'orgue sera également financée par des fonds publics, dans le cadre du 500e anniversaire de la réforme luthérienne en Allemagne. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les détenteurs de la pratique de fabrication des orgues et de leur musique ont fondé des organisations (par ex. VOD, GdO, BDO et IAOD) dans le but de coordonner et de renforcer leurs activités. Il s'agissait de faire entendre la voix des détenteurs de cet élément culturel, d'unir leurs forces et d'organiser la sauvegarde de leurs connaissances et de leur savoir-faire. Ces organisations assument la responsabilité de toutes les mesures de sauvegarde énoncées ci-dessus, qui ont été engagées ou, au moins, soigneusement coordonnées avec elles. Des experts en orgue, mandatés par des institutions gouvernementales ou religieuses, développent des concepts pour la construction de nouveaux orgues et la préservation des anciens. Afin de garantir une grande qualité de fabrication des orgues, ces experts participent également à la certification des ateliers de construction d'orgues. À l'heure actuelle, les détenteurs de la culture de l'orgue influencent directement la musique d'orgue contemporaine ainsi que la construction des instruments. Ils participent notamment à l'élaboration des programmes de formation des facteurs d’orgues et des organistes qui sont appliqués dans les établissements d'enseignement professionnel et les universités de musique. Les membres de la communauté se tiennent à la disposition des médias qui s'intéressent aux artistes et artisans de l'orgue, aux concerts ainsi qu'à la construction d'orgues dans les journaux, à la radio et à la télévision, et veillent ainsi à ce que l'orgue soit un aspect bien connu de la culture allemande. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegardeIndiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme : | German National Commission for UNESCO |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Benjamin Hanke |
| Adresse : | Colmantstrasse 15, 53115 Bonn |
| Numéro de téléphone : | +49 228 604970 |
| Adresse électronique : | hanke@unesco.de |
| Autres informations pertinentes : | http://www.unesco.de/kultur/immaterielles-kulturerbe |

 |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidatureDécrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.*Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| La BDO a été à l'initiative de la candidature de l'élément pour inscription sur l'inventaire allemand en 2013. Avec la VOD et la GdO, ces organisations représentent le cœur de la communauté en Allemagne. À la demande du conseil d'administration de ces trois organismes, la candidature avait été préparée par le professeur Michael G. Kaufmann, membre du comité exécutif de la VOD et directeur de l'éducation et de la formation. En tant que musicologue, organiste, auteur de nombreuses publications sur l'orgue et conférencier dans plusieurs universités de musique, allemandes et étrangères, il connaît bien tout le milieu de l'orgue. Les renseignements et les données pour la candidature avaient déjà été recueillis par M. G. Kaufmann pour un « Rapport national, Allemagne » à l'occasion d'un symposium international sur l'orgue en 2011. Lors de plusieurs consultations organisées dans le cadre du processus de candidature en 2013, des associations ainsi que différents experts, facteurs d'orgues et directeurs des bureaux de la musique religieuse des diocèses et des Églises d'État d'Allemagne ont fourni des renseignements supplémentaires. Les trois associations ont informé leurs membres du processus de candidature afin d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé. Représentant les organistes à temps partiel, les bureaux de la culture de la Conférence épiscopale allemande (DBK) et de l'Église évangélique allemande (EKD) ont également apporté leur soutien à la candidature et l'ont fait connaître. Un immense soutien a été exprimé par l'ensemble de la communauté. Avant de soumettre la candidature à l'inventaire allemand, M. G. Kaufmann a montré le projet aux représentants de la communauté, notamment aux membres du comité exécutif de la VOD, dont les remarques et les interventions ont été prises en compte dans le texte final.Suite à l'inscription de « Orgelbau und Orgelmusik » sur l'inventaire national le 12 décembre 2014, la Commission allemande pour l'UNESCO et les membres de la communauté en ont informé les médias. La cérémonie organisée le 16 mars 2015 à Berlin a été largement relayée par la presse grand public ainsi que par la revue « Ars Organi » de la GdO. Cette inscription nationale a été chaleureusement saluée lors de la réunion annuelle de la VOD en mai 2015 et de la réunion conjointe des bureaux de la VOD et de la GdO en novembre 2015, et le projet d'une candidature internationale a été mis à l'ordre du jour. Suite à la décision de présenter la candidature de l'élément à la Liste représentative de l'UNESCO en décembre 2015, M. Kaufmann, avec le soutien de la Commission allemande pour l'UNESCO, a été une nouvelle fois chargé de préparer le dossier de candidature au nom de la communauté de l'orgue du pays. Il a fait appel au soutien des institutions mentionnées plus haut ainsi qu'à différents experts et facteurs d'orgues par l'intermédiaire des listes de diffusion de la VOD et de la BDO. Les associations ont informé leurs membres au sujet du processus de candidature à différentes occasions, par exemple lors de rencontres organisées à Bad Herrenalb et à Karlsruhe en janvier/février 2016. Par ailleurs, un e-mail a été envoyé par la société ORGANpromotion à plus de 40 000 organistes, musiciens d'églises, facteurs d'orgues et autres personnes intéressées par cet instrument à travers le monde, afin de les informer de la candidature et de demander leur appui. Les institutions ainsi que les membres de la communauté ont exprimé leur consentement total et inconditionnel à la candidature. Le projet a été passé en revue par les représentants des trois associations et révisé en mars 2016. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidatureLe consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La communauté regroupant les organistes, les experts et les facteurs d'orgues ainsi que d'autres personnes intéressées par cet instrument a exprimé son consentement libre, préalable et éclairé à la candidature, comme en attestent les documents suivants, joints au dossier :1.) Principales organisations représentant le milieu de l'orgue en Allemagne (documents originaux en allemand, traduction anglaise) :- Association allemande des experts de l'orgue (VOD), Christoph Keggenhoff, président- Fédération allemande des facteurs d’orgues (BDO), Thomas Jann, président- Société des amis de l'orgue (GdO), Prof. Dr. Matthias Schneider, présidentLes membres de ces organisations ont participé à l'élaboration du dossier de candidature dès le tout début.2.) Institutions qui sont les employeurs directs ou indirects de la plupart des facteurs d'orgues et des organistes, et qui jouent un rôle crucial pour la formation et le recrutement d'organistes à temps partiel (documents originaux en allemand, traduction anglaise) :- Conférence épiscopale allemande (DBK), Dr. Jakob Johannes Koch, conseiller culturel- Église évangélique d'Allemagne (EKD), Annette Kurschus, vice-présidente du Conseil de l'Église évangélique d'AllemagneCes deux institutions ont été informées en permanence et ont accompagné chaque étape du processus de candidature.3.) Texte envoyé par e-mail dans le monde entier par la société ORGANpromotion (en allemand et en anglais) et extraits des réponses reçues, dont des lettres des bureaux de la rédaction de « Musica sacra » et « Musik & Kirche » (documents originaux en allemand et d'autres langues, traduction anglaise)4.) Signatures témoignant du soutien à la candidature des salariés d'un atelier de construction d'orgues représentatif (Klais, à Bonn). |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élémentL’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.*Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| Il n'existe pas, en Allemagne, de restriction légale ou d'autre restriction coutumière portant sur la construction artisanale d'orgues ou la pratique de cet instrument. C'est cependant un travail qui exige des années de formation. Par conséquent, la seule restriction qui s'applique à la construction des orgues et/ou à leur pratique est la capacité d'effectuer ce travail et d'acquérir les connaissances professionnelles et artistiques nécessaires. Il est indispensable d’avoir une bonne oreille. En outre, la fabrication des orgues fait appel à des connaissances très spécialisées. Par exemple, chaque atelier de construction d'orgues a généralement des pratiques coutumières qui lui sont propres concernant les matériaux employés pour les touches, la production des tuyaux métalliques, le type de bois utilisé pour certaines pièces de l'orgue et la période à laquelle le couper. Les phases de la lune et la saison de récolte du bois sont des facteurs décisifs pour la stabilité des buffets d'orgue en bois, ainsi que pour prévenir les infestations parasitaires. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :1. Nom de l’entité
2. Nom et titre de la personne contact
3. Adresse
4. Numéro de téléphone
5. Adresse électronique
6. Autres informations pertinentes
 |
| Vereinigung der Orgelsachverständigen Deutschlands (VOD)Prof Dr Michael G. KaufmannBlumenstraße 1-7, 76133 Karlsruhe+ 49 721 9175-304kaufmann@orgelexperte.dehttp://www.orgelexperte.deBund Deutscher Orgelbaumeister e.V.Allkofen 208, 84082 Laberweinting+49 9454 215info@deutscher-orgelbau.dehttp://www.deutscher-orgelbau.deGesellschaft deutscher OrgelfreundeJosephstraße 8, 66693 Mettlach+ 49 6864 7478kontakt@gdo.dehttp://www.gdo.de |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ». 1. Indiquez ci-dessous :
* quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, qui devrait être avant la soumission de la candidature au Secrétariat (31 mars),
* sa référence,
* l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus,
* le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour,
* comment l’inventaire a été dressé « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », (l’article 11(b) de la Convention),
* comment l'inventaire est régulièrement mis à jour (l’article12 de la Convention).
1. *Doit également être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ;* ***cette preuve doit inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.*** *L’extrait, devrait être, par exemple, la fiche d’inventaire de l’élément proposé pour inscription, avec sa description, sa localisation, les communautés, sa viabilité, etc. Il peut être complété par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; l’indication d’un lien seulement n’est cependant pas suffisante.*

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit(soient) complété(s) avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà *dûment* intégré l'élément dans un inventaire en cours.*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L'élément « Orgelbau und Orgelmusik » a été inscrit sur l'inventaire national allemand du patrimoine culturel immatériel (http://www.unesco.de/en/kultur/immaterielles-kulturerbe/german-inventory.html) en décembre 2014. C'est l'un des 27 premiers éléments à y avoir été inscrit : http://www.unesco.de/en/kultur/immaterielles-kulturerbe/german-inventory/inscription/organ-construction-and-organ-music.html En 2013, des détenteurs de la tradition, des communautés et des ONG ont été invités pour la première fois à soumettre des propositions pour l’inventaire. Les éléments ont été sélectionnés dans le cadre d’un processus multi-niveaux par les États allemands (Länder), un comité d’experts nommé par le Conseil exécutif de la Commission allemande pour l’UNESCO, la Conférence permanente des ministres de l’éducation et des affaires culturelles des États de la République fédérale et le Commissaire fédéral aux affaires culturelles et aux médias. Les propositions pour l’inventaire ont été faites directement par les communautés, les groupes et les individus concernés, en réponse à un appel coordonné par les États allemands et la Commission allemande pour l’UNESCO. Les ONG ont été contactées et activement impliquées dans ce processus au niveau fédéral et des États (par ex., la *Bund Heimat und Umwelt* et la *Zentralverband des Deutschen Handwerks* ont chacun un représentant au comité d’experts mentionné plus haut). La Commission nationale allemande pour l’UNESCO est l’organisation responsable de l’inventaire. Le comité d’experts, composé de 22 personnes expérimentées dans au moins un des cinq domaines du patrimoine culturel immatériel ou dans la politique culturelle en général, évaluera et mettra à jour régulièrement l'inventaire en proposant l’inscription de nouveaux éléments selon la procédure mentionnée ci-dessus, ainsi qu’en vérifiant la viabilité des éléments déjà inscrits. |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| [x]  preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français[x]  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente[x] 10 photos récentes en haute résolution[x] cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)[x] film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français[x] cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)*Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*Ne pas dépasser une page standard |
| Depuis le XVIe siècle et plus largement depuis la fin du XVIIIe siècle, des partitions pour orgue ainsi que des ouvrages et des revues ont été publiés en Allemagne. À la fin du XIXe siècle, il a été possible d'enregistrer des morceaux sur du papier perforé destiné à des rouleaux spéciaux pour les orgues automatiques ; des disques vinyles ont ensuite été produits à partir des années 1920. Aujourd'hui, des milliers de CD, de DVD et d'autres enregistrements numériques sont disponibles. Il est pratiquement impossible de suivre tous les enregistrements et publications qui sont produits. Des bibliothèques proposent gratuitement des partitions musicales et des livres numérisés en ligne ; des milliers de vidéos d'orgue sont disponibles sur YouTube et on peut participer à des discussions sur des plateformes telles que pfeifenorgelforum.net.* livres:

Arnolt Schlick, ‘Spiegel der Orgelmacher und Organisten’, Mainz 1511; reprint transcribed and published by Ernst Flade, Kassel 1951; facsimile edited and translated by Elizabeth Berry Barber, Buren 1980Andreas Werckmeister, ‘Erweiterte und verbesserte Orgelprobe’, Quedlinburg 1698, facsimile, Kassel 1970Jakob Adlung, ‘Musica mechanica organoedi’, Berlin 1768, facsimile and reprint published by Christhard Mahrenholz, Kassel 1931Johann Gottlob Töpfer, ‘Lehrbuch der Orgelbaukunst’, 4 vol., Weimar 1855, new edition by Paul Smets. 4 Bde. Mainz 1955-60August Gottfried Ritter, ‘Geschichte des Orgelspiels’, 2 vol., Leipzig 1884Wolfgang Adelung, ‘Einführung in den Orgelbau’, Leipzig 1955, Wiesbaden 2/1991Hans Heinrich Eggebrecht, ‘Die Orgelbewegung’, Stuttgart 1967Hermann Fischer, ‘100 Jahre Bund deutscher Orgelbaumeister (1891-1991)’, Lauffen 1991Klaus Beckmann, ‘Repetitorium Orgelmusik’, Moos am Bodensee 1994 / Mainz 2/1999Alfred Reichling (ed.), ‘Aspekte der Orgelbewegung’, Kassel 1995Michael Gerhard Kaufmann, ‘Orgel und Nationalsozialismus – die ideologische Vereinnahmung des Instrumentes im ‘Dritten Reich’’, Kleinblittersdorf 1997Alfred Reichling (ed.), ‘Orgel’, Kassel und Stuttgart 2001Christoph Bossert, Michael Gerhard Kaufmann and Zdenko Kuscer (eds), ‘Die Orgel als europäisches Kulturgut — Tagungsbericht Varazdin 2000’, Öhringen 2006, 2/2007Hermann J. Busch und Matthias Geuting (eds), ‘Lexikon der Orgel’, Laaber 2007Roland Eberlein, ‘Orgelregister – ihre Namen und ihre Geschichte’, Köln 2008Markus Voigt, ‘Orgelbewegung in der DDR’, Hamburg 2009Roland Eberlein, ‘Die Geschichte der Orgel’, Köln 2011Bernhard Billeter, Markus Funck, Michael Gerhard Kaufmann and Tobias Willi (eds), ‘Orgel Orgue Organo Organ — Tagungsbericht Zürich 2011’, Verlag Organum, Öhringen 2014- Journals and periodicals:‘Urania – Musik-Zeitschrift für Orgelbau, Orgel- und Harmoniumspiel’, Körner-Verlag, Erfurt, Langensalza and Leipzig 1843-1908‘Ars organi’, Merseburger-Verlag, Kassel since 1952.‘Acta organologica’, Merseburger-Verlag, Kassel since 1967 ‘ISO-Journal’ (earlier version: ‘ISO-Information’), professional journal of the International Society of Organbuilders, Rensch-Verlag, Lauffen/Neckar since 1969‘Organ – Journal für die Orgel’, Schott-Verlag, Mainz since 1998- Websites:http://www.gdo.de/recherchen/literaturdatenbank.html with more than 25,800 data setshttp://www.walcker-stiftung.de/index.html with scientific information and literature on organ building, organ music and organ acoustics |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Dr Michael Worbs |
| Titre : | Ambassador, Permanent Delegate of Germany to UNESCO |
| Date : | 30 mars 2016 |
| Signature : | <signé> |

 |
| *Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)* |
|  |